

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 4 juillet 2022 à 19h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	POUGET Clémence	ACKER Christine	FEUVRIER Alieth
HOLSENBURGER Alexandre	SCHITZ Denis	TACCONI Pierre	WEIS Mathieu
BERNARDI Alessandro	FRADELLA Cédric	SCHULTZ Laurent	SEGURA Olivier
JURCZAK Serge	MATHIEU Bertrand	HERGAT Michel	SCHIVRE Marc
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	GUERMANN Bernard	MELEO GUY
RENAUX Patricia	PARPETTE Jerry	BALCERZAK Roland	FREYBURGER Julien
FERRERO Marc	RECH Serge	LORENTZ Maurice	MEDVES Jean-François
VEINNANT Bernard	ROBINET David	GRILLO Marie	
ZIEGLER Damien	BECKER Patrick	ENGELMANN Fabien	
CORAZZA Jean-Luc	PHILIPPE Lionel	HERFELD Marie-Laurence	

Procurations :

COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	POUGET Clémence
DEISS Murielle	a donné procuration à	GRILLO Marie
BAUR Denis	a donné procuration à	HERGAT Michel
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	PAQUET Michel
ZENNER Bernard	a donné procuration à	ACKER Christine
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger jusqu'au point 2
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BRUSCO Stéphane	a donné procuration à	GUERMANN Bernard

Absents excusés :

BEY Michèle BARILLARO Jérémy TSCHIERSCH Laurent SCHNEIDER Brigitte

Absents non excusés :

FATTORELLI Viviane VETZEL Caroline WATRIN Audrey SCHUTZ Sylvie
ABATE Patrick DEUTSCH André LOPICO Aurélie

La séance débute à 19h40

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 35
Procurations : 12
Absents : 13

Au début du point 2 :

Arrivée de M. Weiss et de M. Freyburger

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 11
Absents : 12

Au début du point 3 :

Arrivée de M. Becker

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 11
Absents : 11

Pendant le point 8 :

Départ de M. Freyburger

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 11
Absents : 11
Départ : 1

La séance se termine à 21h27

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
GIORDANO Michaël, Chargé de Mission Transport
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-8 – DELIBERATION N°2022/I-58 – VALIDATION DU TRACE DU PROJET BHNS DANS LA VILLE DE YUTZ

Le projet Citézen a obtenu par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018, une déclaration d'utilité publique (DUP) du projet portant déclaration d'intérêt général sur le tracé ci-dessous.

Sur le territoire de Yutz, la mise en œuvre du projet actuel implique la réalisation de travaux de voirie avec notamment l'aménagement des voies de circulation, dont certaines en site propre, des stations ainsi que de nouveaux carrefours équipés d'une signalisation.

Madame la Maire de Yutz a demandé au SMiTU d'étudier une variante de tracés qui :

- pour la ligne rouge consisterait à ne plus emprunter l'Avenue des nations mais à passer par le boulevard becquerel puis par la RD1 avec un terminus situé sur l'espace Meilbourg ;
- pour la ligne verte consisterait en une prolongation de la ligne au-delà du parking de l'Arc-en-ciel par la rue de la république, la route de Kuntzig, la rue de Poitiers, pour rejoindre l'avenue des nations et retrouver le parcours initial de la ligne rouge entre la rue de Poitiers et le P+R de Bass-Ham. En outre, le parcours de la ligne verte serait également modifié pour emprunter en sens unique la rue de la pépinière à Yutz et en retour les rues Roosevelt et Pasteur.



Tracé initial

Tracé alternatif proposé par YUTZ

Le SMiTU a sollicité la préfecture de Moselle pour connaître les impacts d'une telle modification sur le projet CITEZEN et notamment les études à produire pour apprécier la nécessité de modifier les autorisations en cours : DUP et autorisation environnementale.

La réponse apportée par la préfecture en date du 6 octobre 2021 confirmait la nécessité de conduire de nouvelles études pour apprécier, d'une part l'opportunité de modifier les tracés du BHNS et d'autre part fournir les éléments aux services préfectoraux pour apprécier le caractère substantiel ou non des modifications et fournir le cas échéant les éléments à soumettre à la nouvelle enquête publique.

La délibération du 15 décembre 2021 validait le lancement d'une étude pour évaluer le projet proposé par les élus de Yutz. A la suite de cette délibération, les études ont été menés et restitués le 2 mai dernier aux élus du SMiTU membres du comité de pilotage du projet CITEZEN, à la Maire et à son adjoint de la ville de Yutz et au Président de la CAPFT.

Ci-dessous figurent les éléments de synthèse de la comparaison socio-économique entre le tracé du projet CITEZEN validé par la Déclaration d'utilité publique de décembre 2018 et le tracé proposé par les élus de Yutz.

Catégorie	Critère	Projet Initial	Projet Alternatif
Impacts territoriaux	Population desservie	31 606 habitants	28 557 habitants
	Emplois desservis	13 856 emplois	13 517 emplois
	Commerces desservis	722 commerces	640 commerces
	Stationnement	- 120 places	- 20 places
Évaluation économique	Kilométrage annuel BHNS	1.208 millions	1.256 millions
	socio- VAN-SE (M€ ₂₀₂₁)	121.0 M€	13.9 M€
	Équilibre économique socio-	en 2050	en 2069
Performances attendues	Déplacements TC 2029	41 031	39 349
	Écart à la référence	+42%	+36%
	Part modale des TC	12.5%	12.0%
Impacts potentiels du projet	Contraintes techniques	limite de gabarit sur une partie de la rue du Vieux Bourg et de la rue de la Pépinière	sur le tourne à gauche depuis la Rue Roosevelt vers la rue Pasteur

Légende : Hiérarchisation des effets

	<i>Impact positif</i>
	<i>Impact modéré</i>
	<i>Impact négatif</i>

L'analyse du bureau d'étude confirme une rentabilité socio-économique robuste pour le projet initial sur l'ensemble des paramètres. La rentabilité du projet proposé par Yutz est moins

robuste que celle du projet initial sur l'ensemble des paramètres d'étude hormis le stationnement.

Il est nécessaire à présent de valider la suite à donner à la demande des élus de Yutz :

1^{ère} solution : validation du tracé alternatif.

Dans ce cas plusieurs éléments sont à prendre en considération :

- ✚ si les services de l'Etat déclarent comme substantielle la modification du tracé, cela aura des conséquences sur l'ensemble du projet. Les travaux non-engagés à la date du dépôt du dossier d'enquête publique ne pourraient être entrepris qu'à l'issue de la réception des nouvelles autorisations.

La mise en service du BHNS serait donc reportée dans son ensemble au-delà de 2026.

Une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique devra être déposée avec une mise à jour des études pour prendre en compte les nouveaux projets transfrontaliers et connexions intermodales.

- ✚ dans le cas où le Préfet déclare la modification du tracé alternatif comme non substantielle, plusieurs éléments doivent néanmoins être analysés :

- le planning des travaux associés à cette variante serait à préciser par des études de niveau AVP. Toutefois, au regard des différents dossiers à constituer en amont, ceux-ci ne pourraient pas débuter avant le premier semestre 2024 et s'achèveraient probablement vers la fin d'année 2026 si l'enquête publique est circonscrite à ce secteur.

Une hypothèse de mise en service du BHNS sur le secteur de YUTZ en 2026 sera donc compromise ;

- sur le plan financier, la conduite de ces études est susceptible d'avoir des impacts importants sur les contrats en cours auprès du SMiTU. Le contrat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans son article 6.3 « Réalisation du Projet » spécifie que le SMiTU s'est engagé à réaliser le Projet en conformité avec la description technique telle que décrite dans la déclaration d'utilité publique et l'autorisation environnementale.

2^{ème} solution : pas de modification du tracé

Le Comité Syndical prend la décision de valider le tracé initial du BHNS au vu des résultats de l'étude, des contraintes de délais et des surcoûts financiers liés à cette évolution du projet.

Le Bureau Syndical du 16 juin 202 a validé à la majorité le tracé initial du BHNS.

Il est donc demandé au Comité Syndical de valider une des deux propositions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide la proposition 2 avec 16 votes pour, 8 votes contre (M. ZIEGLER, Mme HERFELD, Mme POUGET, M. COLIN, M. SCHULTZ, Mme KASPAR-COTRUPI, M. MELEO, M. SCHITZ), 5 abstentions (M. FERRERO, M. ANDRE, M. LUCCHINI, M. WEISS, M. FREYBURGER) et 20 ne prenant pas part au vote (M. BALCERZAK, Mme ACKER, M. ZENNER, Mme FEUVRIER, M. HERGAT, M. BAUR, M. LORENTZ, M. MATTHIEU, M. PAQUET, Mme LANGMAR, M. PARPETTE, M. RECH, M. ROBINET, M. PHILIPPE, M. FRADELLA, M. SEGURA, M. SCHIVRE, Mme PAULY, M. TACCONI, Mme KOWALCZYK).

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 5 juillet 2022

Le Président,

Roger SCHREIBER

